

A R R E T E

Le Ministre des Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des Sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 3 février 1959 relatif aux attributions du Ministre des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 24 juillet 1968 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU l'avis donné le 19 mars 1970 par le Conseil Municipal de Morestel ;
- VU la délibération du 23 février 1971 de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du département de l'Isère ;

A R R E T E :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département de l'Isère l'ensemble formé par la vieille ville de Morestel et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre :

- la voie communale n° 8, à partir du ruisseau La Bordelle jusqu'à la Route Nationale n° 517
- la Route Nationale n° 517 jusqu'à l'intersection du chemin départemental n° 16 et de la Route Nationale n° 75
- la Route Nationale n° 75 (de Chalon sur Saône à Sisteron) jusqu'à la rencontre du ruisseau La Bordelle
- le ruisseau La Bordelle jusqu'à la voie communale n° 8 point de départ.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Isère et au Maire de la Commune de Morestel, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 10 mai 1971

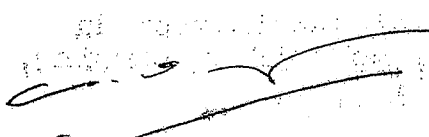
Pour le Ministre et par délégation ;
pour le Directeur de l'Architecture

Le Directeur Adjoint

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites :

Signé : Claude ROBIN


Signé : Geneviève VAUQUELIN